



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2023

<p>Date de convocation : 23/08/2023</p> <p>Convocation affichée le : 01/09/2023</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 27 Présents : 24 Procuration (s) : 3 Votants : 27</p> <p style="text-align: center;">PV AFFICHÉ LE <i>17/10/2023</i></p> <p style="text-align: center;">MIS EN LIGNE LE <i>17/10/2023</i></p>	<p>L'an deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le huit septembre, le conseil municipal de la commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absents</u> : JANNY Patrick, GOUJARD Laurine, PHILIPPE Jean-Luc.</p> <p><u>Procuration(s)</u> : JANNY Patrick à BOURLÈS Christophe, GOUJARD Laurine à HENRY Catherine, PHILIPPE Jean-Luc à TROALEN Anne.</p> <p>Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.</p>
--	--

ORDRE DU JOUR

- 1 - Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive – années 2024/2025/2026
- 2 – Acquisition de buts mobiles pour le terrain de football
- 3 - Décision modificative rectificative n°1 du budget principal
- 4 - Décision modificative n°1 du budget assainissement collectif

Décision(s) du maire

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JUILLET 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 juillet 2023 a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des membres qui la composent.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de cette séance.

Anne TROALEN « page 3 du procès-verbal, il faut corriger l'orthographe de mon nom ».

Anne TROLAEN « la phrase « le procès-verbal du 25 avril 2023 mentionnait un vote à l'unanimité. Or, nous nous sommes abstenus donc il faut indiquer 6 votes « ABSTENTION » revient à Styren PICARDA et non pas à moi ».

Hervé LE FLOC'H « nous prenons note de vos observations qui figureront au procès-verbal ».

Le conseil municipal, après un vote à main levée, ADOPTE le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2023 par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION ».

SENS DU VOTE

NOMS	PRENOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
LE FLOC'H	Hervé	X		
HENRY	Catherine	X		
BOURLÈS	Christophe	X		
LE ROUX	Véronique	X		
NÉDÉLEC	Rémi	X		
BOCQUILLON	Maud	X		
JANNY	Patrick	X		
ROYANT	Helen	X		
DUFLEIT	Anthony	X		
POUPON	Marie-Laure	X		
PERON	Alan	X		
LE FUR	Françoise	X		
LE GOFF	Dominique	X		
COUGARD	Christelle	X		
LE GRAND	Mickaël	X		
GOUJARD	Laurine	X		
LE GRAND	Hicham	X		
LE COROLLER	Marie-Ange	X		
LE NAOUR	Roger	X		
LE GOFF	Jeannine	X		
BAUDET	Philippe	X		
TROALEN	Anne			X
BOUÉDEC	Jean-Michel			X
ULLIAC	Morgane			X
PERON	Matthieu			X
PICARDA	Styren			X
PHILIPPE	Jean-Luc			X

1 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CDG 56 – ANNEES 2024/2025/2026

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2017 la commune de Gourin adhère au service de médecine professionnelle et préventive du Centre De Gestion du Morbihan. Il explique au conseil municipal les obligations de la commune en matière de santé, d'hygiène, de prévention et de sécurité au travail.

L'une d'elles consiste à disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive dont la mission est d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail.

Confiée à des équipes médicales et de santé au travail, cette mission repose sur :

- l'action en milieu de travail (amélioration des conditions de travail ; adaptation et aménagement des postes ; avis consultatifs et informations ; participation au CHSCT ...)

- la surveillance médicale des agents.

RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

La convention en vigueur arrive à **échéance le 31 décembre 2023**.

Il est rappelé que le tarif actuel est fixé à :

Pour les collectivités affiliées (la commune de Gourin est affiliée)

- 72 € / agent / an
- Première visite : 72 €
- Absence non prévenue 48 h à l'avance (sans motif légitime) : 50 €.

Pour les collectivités non affiliées :

- 74 € / agent / an
- Première visite : 74 €
- Absence non prévenue 48 h à l'avance (sans motif légitime) : 50 €

REFORME DE LA MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

En outre, le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 est venu modifier les dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatives à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

L'objectif de cette réforme est de répondre aux différents enjeux auxquels sont confrontés désormais les services de médecine préventive, en permettant le développement de la pluridisciplinarité et le recours aux téléconsultations.

Le champ de compétence des médecins est étendu et l'examen médical est remplacé par une visite d'information et de prévention.

Enfin, la dénomination de « médecin de prévention » laisse place désormais, depuis le 16 avril, à celle de « médecin du travail », à l'instar du vocabulaire utilisé dans le secteur privé.

DECLARATION ANNUELLE DES EFFECTIFS ET LA FACTURATION

Afin de faciliter la gestion administrative de la convention, il est proposé de modifier le processus de déclaration annuelle des effectifs et de facturation comme suit :

- déclaration des effectifs au 1^{er} janvier de l'année N avant le 15 mars de l'année par l'intermédiaire d'une plateforme dématérialisée (disposition préalable le 31 janvier) ;
- à défaut, les effectifs de l'année N-1 seront pris en compte (disposition antérieure radiation de la collectivité) ;
- facturation de l'adhésion pour la période janvier à décembre de l'année N en avril de l'année N (dispositions antérieures : en mars pour les 6/12ème pour la période de janvier à juin et en septembre pour les 6/12ème pour la période de juillet à décembre)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan (CDG 56). **La convention prendra effet au 1^{er} janvier 2024 et arrivera à son terme le 31 décembre 2026.**

Anne TROALEN « *Cela concerne tous les agents car il est indiqué le CCAS* ».

Sylvie BESNIER « *C'est un document à adapter en fonction de la collectivité, le CCAS statuera sur cette convention plus tard* ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer la convention à intervenir.

2 – ACQUISITION DE BUTS MOBILES POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'achat de buts mobiles - et leurs accessoires - pour la pratique du football à 11 et à 8.

Le montant de la dépense est estimé à 16 000 €. Cet équipement viendrait en remplacement de celui existant.

Mathieu PERON « *Ne peut-on pas anticiper les achats si l'on connaît la durée de vie des buts, 5 ou 10 ans ?* ».

Anne TROALEN « *Le fait qu'ils soient mobiles, ce n'est pas fragile ?* ».

Hervé LE FLOC'H « C'est une demande du GFC, on leur fait confiance en la matière ».

Morgane ULLIAC « le fait qu'ils soient mobiles permet d'envisager une organisation adaptée suivant les besoins ».

Rémy NEDELEC « Ils ont deux paires de roues pour les déplacer facilement ».

Hervé LE FLOC'H « J'ai eu une interrogation sur les poids qui les stabilisent, si le devis comprenait bien cette fourniture ... et c'est pourquoi j'ai préféré inscrire une dépense de 16 000 €. On m'a confirmé par la suite lors de la réunion avec le GFC qu'il y avait bien les contrepoids, le devis s'élève à 12 000 € et c'est un prix intéressant si je le compare à d'autres propositions ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

DONNE UN AVIS FAVORABLE pour l'acquisition des buts mobiles et leurs accessoires pour la pratique du football à 11 et à 8

DECIDE d'ouvrir des crédits à hauteur de 16 000 euros au budget primitif 2023

3 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 RECTIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal se prononce sur la proposition ci-dessous de la décision modificative n°1 établie par la commission des finances portant sur le budget principal de la commune de Gourin :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP/ART-OPE-FONCTION

LIBELLES

MONTANTS

DEPENSES

023	Virement à la section investissement	130 427,70 €
023	Virement à la section investissement	130 427,70 €
65	Autres charges de gestion courante	43 875,64 €
657362	Subvention de fonctionnement au SAD (subv. d'équilibre)	43 875,64 €
67	Charges exceptionnelles	5 451,00 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 451,00 €
		179 754,34 €

(1) Par suite d'une erreur d'imputation comptable sur l'exercice 2022 :
régularisation de la cession commune/ FAVRE, parcelles YX13 ET YX14

RECETTES

70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 666,18 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public (due s/2022)	4 666,18 €
731	Fiscalité locale	165 764,00 €

73111	Impôts directs locaux (taxe d'habitation)	90 527,00 €	
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	75 237,00 €	(2)
77	Produits exceptionnels	9 324,16 €	
773	Mandats annulés/réduits exercices précédents	3 873,16 €	(3)
775	Régularisation cession Commune/FAVRE de 2022	5 451,00 €	(1)
		179 754,34 €	

(2) Selon l'article 54 de la loi n°2020-1721 du 29/12/2020 de finances pour 2021, à compter de 2023, la TCCFE (taxe communale consommation finale électricité) est supprimée et intègre la taxe intérieure sur les consommations d'électricité (TICFE-C). Cette réforme modifie les modalités de calcul de la taxe et le montant de reversement annuel s'établit à hauteur de 160 237,00€. Le montant initialement prévu au BP 2023 étant 85 000 €, il reste à intégrer 75 237,00 € au chapitre 77, article 73141.

(3) CNP assurance du personnel 2021 (remboursement trop payé)

SECTION INVESTISSEMENT

CHAP/ART-OPE-FONCTION

LIBELLES

MONTANTS

DEPENSES

041	Opérations patrimoniales	7 448,76 €	
2315	Avance forfaitaire Colas (travaux parking Lohéac)	7 448,76 €	
21	Immobilisations corporelles	27 081,00 €	
2158-159-325	Coffret électrique dans verger Tronjoly	1 461,00 €	
2152-27-845	Panneau affichage en grillage (voirie)	700,00 €	
2128-45-511	Table jeux plan d'eau Pont Ar Lenn	1 100,00 €	
2128-45-511	Platelage Pont Ar Lenn	2 820,00 €	
2128-30-025	Allée cimetière (pavage/béton)	5 000,00 €	
2158-140-322	Installations buts mobiles et accessoires stade de football	16 000,00 €	
23	Immobilisations en cours	44 800,95 €	
2315-44-325	Eclairage parking château de Tronjoly (passage en LED/prog boules)	6 000,00 €	
2315-44-326	Eclairage théâtre de Verdure (passage en LED/prog boules)	10 000,00 €	
2315-71-845	Programme voirie 2021 à 2023 - révision des prix travaux 2022	27 660,95 €	(4)
2315-158-845	Programme aménagement entrée de ville - rue de la Libération - complément relevé topographique	1 140,00 €	
		79 330,71 €	

(4) 31610,87 Total dû
- 3949,92 RAR 2022 (Eurovia)
27 660,95 €

RECETTES

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	522 107,44 €	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	522 107,44 €	(5)
021	Virement de la section fonctionnement	130 427,70 €	
021	Virement de la section fonctionnement	130 427,70 €	
041	Opérations patrimoniales	7 448,76 €	
238	Avance forfaitaire Colas (travaux espace Lohéac)	7 448,76 €	
13	Subventions d'investissement	16 391,64 €	
1321-150-518	Subvention Etabliss. Public Foncier de Bretagne (Etude PVD)	7 000,00 €	
1328-44-512	Contribution financière de Morbihan Energies (Travaux éclairage public)	9 391,64 €	

16	Emprunts et dettes assimilées	-597 044,83 €	
1641	Emprunt en euros	-597 044,83 €	(6)
		79 330,71 €	

(5) Reprise des résultats 2022 pour BP2023 : restes à réaliser 2022 déduits à tort

(6) Réduction des crédits ouverts au BP2023

Il n'a pas été fait d'observations à l'issue de la présentation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION » :

ADOpte la décision modificative n° 1 rectificative portant sur le budget principal.

SENS DU VOTE

NOMS	PRENOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
LE FLOC'H	Hervé	X		
HENRY	Catherine	X		
BOURLÈS	Christophe	X		
LE ROUX	Véronique	X		
NÉDÉLEC	Rémi	X		
BOCQUILLON	Maud	X		
JANNY	Patrick	X		
ROYANT	Helen	X		
DUFLEIT	Anthony	X		
POUPON	Marie-Laure	X		
PERON	Alan	X		
LE FUR	Françoise	X		
LE GOFF	Dominique	X		
COUGARD	Christelle	X		
LE GRAND	Mickaël	X		
GOUJARD	Laurine	X		
LE GRAND	Hicham	X		
LE COROLLER	Marie-Ange	X		
LE NAOUR	Roger	X		
LE GOFF	Jeannine	X		
BAUDET	Philippe	X		
TROALEN	Anne			X
BOUÉDEC	Jean-Michel			X
ULLIAC	Morgane			X
PERON	Matthieu			X
PICARDA	Styren			X
PHILIPPE	Jean-Luc			X

4 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal se prononce sur la proposition ci-dessous de la décision modificative n°1 établie par la commission des finances portant sur le service assainissement collectif de la commune de Gourin :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP - ART - OPE - FONCTION	LIBELLES	MONTANTS
DEPENSES		
023	Virement à la section investissement	95 293,27 €
023	Virement à la section investissement	95 293,27 €
		95 293,27 €
RECETTES		
70	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	95 293,27 €
70611	Redevance d'assainissement collectif	95 293,27 €
		95 293,27 €

(1) Redevance d'assainissement collectif

	121 300,00 €	3ème acompte 2022 (TVA 10%)
	64 706,99 €	Solde 2022(TVA 10%)
	82 080,00 €	1er acompte 2023 (TVA 20% car DSP et non plus prest de service)
Soit	268 086,99 €	Total TTC perçu au 30/06/2023
=>	237 497,27 €	Total HT perçu au 30/06/2023
-	142 204,00 €	Prévu au budget primitif 2023
	95 293,27 €	Recette c/70611

SECTION INVESTISSEMENT

CHAP - ART - OPE - FONCTION	LIBELLES	MONTANTS
DEPENSES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	57 314,64 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	57 314,64 €
20	Immobilisations incorporelles	55 850,00 €
203-12	Réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées	55 850,00 €
21	Immobilisations corporelles	12 220,50 €
2156-10	Boîte de brancht rue Saint Nicolas (intervention en urgence)	1 223,50 €
2156-10	Clapet de nez Inox sur conduite du PR Pré Jacques (en urgence)	997,00 €
2156-10	Pompes	10 000,00 €
23	Immobilisations en cours	191 165,00 €
2315-10	M.O Réhabilitation réseau ASST rue de la Libération & Goasven	11 165,00 €
2315-10	Travaux réhabilit. réseau ASST rue de la Libération & Goasven	180 000,00 €

(2) Erreur dans la reprise des résultats au BP2023

(3) Dépense non inscrite au BP2023

RECETTES

021	Virement de la section fonctionnement	95 293,27 €
021	Virement de la section fonctionnement	95 293,27 €
13	Subventions d'investissement	23 325,00 €
131	Subvention du département (Fonds d'intervention eau potable et assainissement) pour étude de schéma directeur de l'assainissement collectif	23 325,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	197 931,87 €
1641	Emprunt en euros	197 931,87 €
		316 550,14 €

Il n'a pas été fait d'observations à l'issue de la présentation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION » :

ADOpte la décision modificative n° 1 portant sur le service assainissement collectif.

SENS DU VOTE

NOMS	PRENOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
LE FLOC'H	Hervé	X		
HENRY	Catherine	X		
BOURLÈS	Christophe	X		
LE ROUX	Véronique	X		
NÉDÉLEC	Rémi	X		
BOCQUILLON	Maud	X		
JANNY	Patrick	X		
ROYANT	Helen	X		
DUFLEIT	Anthony	X		
POUPON	Marie-Laure	X		
PERON	Alan	X		
LE FUR	Françoise	X		
LE GOFF	Dominique	X		
COUGARD	Christelle	X		
LE GRAND	Mickaël	X		
GOUJARD	Laurine	X		
LE GRAND	Hicham	X		
LE COROLLER	Marie-Ange	X		
LE NAOUR	Roger	X		

LE GOFF	Jeannine	X		
BAUDET	Philippe	X		
TROALEN	Anne			X
BOUÉDEC	Jean-Michel			X
ULLIAC	Morgane			X
PERON	Matthieu			X
PICARDA	Styren			X
PHILIPPE	Jean-Luc			X

Décisions du maire

Le conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire certaines de ses attributions conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délibérations du 12 juin 2020 et du 18 mars 2022).

En vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal* ». Les dernières décisions prises par délégation du conseil sont les suivantes :

Domaine	Date	Réf. décision	Objet de la décision
Commande publique	06/06/2023	Dec-Cne/2023-3	<p>Réaménagement de l'ancien bâtiment CIC, future annexe de la maison de santé.</p> <p>Maîtrise d'œuvre attribuée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SARL LBL & Associés, représentée par Sylvain POILVERT, architecte mandataire (co-traitant 1), moyennant la somme de 27 900 € TTC (soit 23 250 € HT), • SARL LBL & Associés, économiste (co-traitant 2), moyennant la somme de 5 040 € TTC (soit 4 200 € HT), • BRETAGNE INGENIERIE, BET Structures (co-traitant 3), moyennant la somme de 7 920 € TTC (soit 6 600 € HT), • GUEGUEN PERENNOU, BET Fluides (co-traitant 4), moyennant la somme de 5 916 € TTC (soit 4 930 € HT).

Commande publique	21/06/2023	Dec-Cne/2023-4	Acquisition d'une tractopelle JCB 3CX. Attribution à : SAS ATELIERS CAUGANT, représentée par CAUGANT Stephen, moyennant la somme de 136 200 € TTC (soit 113 500 € HT).
Commande publique	24/07/2023	Dec-Cne/2023-5	Programme 2023-1 du marché de voirie à bons de commande triennal « Réfections et aménagements de voirie 2023-2024-2025 ». Attribution à : <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'œuvre : SAS 2LM 39 rue de la Villeneuve 56100 LORIENT, pour un montant de 12 733,97 € (soit 10 611,64 € HT), pour la maîtrise d'œuvre. • Travaux : Société « EUROVIA BRETAGNE SAS » sis ZA DE Kermassonet – Kervignac – BP54 56702 HENNEBONT Cedex, pour un montant de 302 431,85 € TTC (soit 252 026,54 € HT).
Finances	02/08/2023	Dec-Cne/2023-6	Révision des prix, dans le cadre du programme 2022 du marché de voirie à bons de commande triennal « Réfections et aménagements de voirie 2021-2022-2023 » : 31 610,87 € (soit 26 342,39€) pour la révision de prix des travaux réalisés par la société « EUROVIA BRETAGNE SAS » sis ZA DE Kermassonet – Kervignac – BP54 56702 HENNEBONT Cedex
Commande publique et subvention	03/07/2023	Dec-Cne/2023-7	Réalisation d'une aire de jeux pour enfants sur le site de Tronjoly. Décisions : <ul style="list-style-type: none"> - De retenir la candidature de Quali Cité Bretagne pour la fourniture, l'installation et le contrôle des jeux pour un montant TTC de 29 484 € soit HT 24 570 €, - De demander une subvention auprès du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST).

			Taux de subvention attendu : 20 % soit 4914 € HT
Subvention	03/07/2023	Dec-Cne/2023-8	<p>Demande de subvention auprès du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) pour le lancement d'un programme de restauration des registres d'Etat-Civil</p> <p>Travaux : 2532 € HT Taux de subvention attendu : 30 % soit 760.50 € HT</p>
Subvention	07/08/2023	Dec-Cne/2023-9	<p>Demande de subvention auprès du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) pour l'acquisition d'une tractopelle JCB 3CX.</p> <p>Coût : 113 500 € HT Taux de subvention attendu : 20 % soit 22 700 € HT</p>
Subvention	07/08/2023	Dec-Cne/2023-10	<p>Demande de subvention auprès du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) pour la sécurisation des accès aux différents locaux et bureaux administratifs de la mairie.</p> <p>Travaux : 22 117.81 € HT Taux de subvention attendu : 20 % soit 4023.56 € HT</p>
Subvention	08/08/2023	Dec-Cne/2023-11	<p>Demande de subvention auprès du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) pour l'entretien des chemins de remembrement (curage de fossés, dérasement des accotements, réfection du revêtement) : chemins de Gasradec, Gicquel Arnaud, Quelennec et Crondal.</p> <p>Travaux : 58 238 € HT Taux de subvention attendu : 40 % soit 23 295.20 € HT</p>
Subvention	11/08/2023	Dec-Cne/2023-12	<p>Demande de subvention auprès du Département au titre de la valorisation du patrimoine pour le remplacement des menuiseries extérieures du château de</p>

			<p>Tronjoly (salle rose, salle Meyer, combles) et l'isolation thermique des parois vitrées.</p> <p>Travaux : 40 309 € HT</p> <p>Taux de subvention attendu : 30 % soit 12 092.70 € HT</p>
Subvention	11/08/2023	Dec-Cne/2023-13	<p>Demande de subvention auprès du département dans le cadre des travaux de voirie hors agglomération (secteurs de Ty Oulin, Kerenor, Penquerhoet, Kerbiquet Lann, Kerdrehuern, château de Launay).</p> <p>Travaux : 178 245.90 € HT</p> <p>Taux de subvention attendu : 40 % soit 71 298.36 € HT</p>
Commande publique	05/09/2023	Dec-Cne/2023-14	<p>Marché d'assurance des dommages aux biens et des risques annexes / années 2024 et 2025</p> <p>Attribution à GROUPAMA pour un montant de 27 166.13 € TTC (soit 24 870.39 € HT).</p>

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.